

# MARCHE n° 2016-010

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

#### **MADEELI**

Le Belvédère – 3<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

#### **Objet de la consultation :**

**Coordonner et rédiger la réponse à l'appel à projet national « Territoires Hydrogène »**

Date d'envoi de la demande : **21 Juin 2016**

Date limite de remise des offres : **5 Juillet 2016 – 12h00**

*Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur*

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## SOMMAIRE

---

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	Cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

---

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

### **Présentation de Madeeli**

---

Financée par la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et l'Union Européenne, Madeeli est l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation.

Les trois grandes missions de Madeeli sont de favoriser la création, le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises ; d'animer et coordonner le réseau des partenaires de l'innovation et du développement économique en région ; de renforcer l'attractivité du territoire régional et promouvoir l'implantation des entreprises française et étrangères.

Madeeli prospecte et accueille les entreprises françaises et étrangères susceptibles de s'installer en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Elle propose un accompagnement ciblé des projets des entreprises avec une attention particulière portée à l'innovation et à l'internationalisation. Enfin, elle contribue à renforcer les échanges entre les milieux académiques et les entreprises.

Facilitateurs et architectes de projets, les chargés de mission Madeeli ont pour objectif d'accompagner le développement des entreprises régionales, notamment à l'export, et de favoriser leur appropriation des technologies et l'innovation transversale.

Madeeli organise également la présence de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sur des salons internationaux avec une triple mission : accompagner des PME à l'export, promouvoir l'attractivité régionale et détecter des projets d'implantation.

## 1 – Objet du marché

---

### 1.1 Description

La présente consultation a pour objet de coordonner et rédiger la réponse à l'appel à projet national « Territoires Hydrogène » dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

### 1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire.

## 2 Conditions de la consultation

---

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

### 2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale de 3 mois jusqu'au dépôt du dossier au 30 septembre 2016 et la conception d'une journée nationale hydrogène comme précisé dans l'appel à projet. (Lien vers l'appel à projet : [http :www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AAP-territoires-hydrogene.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AAP-territoires-hydrogene.pdf))

### 2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre. Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

### 2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement sont détaillées dans le CCAP.

La monnaie de compte est l'euro.

### 2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	Marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Mathilde Convert	05 34 40 97 51	Mathilde.convert@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

## 3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,

- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),

- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au

transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

### 3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Extrait Kbis
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales sur la thématique de l'étude
- Les CV du ou des consultants
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique (mode opératoire, organisation, mise en œuvre de l'étude) et commerciale (devis détaillé faisant apparaître le nombre de journées de travail et les coûts journaliers du ou des intervenants) datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société,
- Le planning d'exécution du marché

### 3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

**- la raison sociale du candidat**  
**- Marché n° 2016-010**

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

MADEELI  
Marc Bigot  
11, boulevard des Récollets – CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

***Nota Bene : La ou les offres peuvent être proposées également sur support physique électronique, ou adressées par e-mail à : [marc.bigot@madeeli.fr](mailto:marc.bigot@madeeli.fr)***

### 3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

## 4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

### 4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

## 5 Clauses particulières

5.1 Obligations  
Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.  
Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales.

5.3 En cas de groupement.  
Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.  
Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution  
Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 80 %)

- Méthodologie d'accompagnement (noté sur 20)
- Compétences et expériences des intervenants sur la filière hydrogène et les missions d'études stratégiques (noté sur 25)
- Connaissance du territoire et de l'écosystème Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (noté sur 15)
- Originalité de l'offre (noté sur 5)
- Composition de l'équipe (noté sur 10)
- Références clients (noté sur 5)

Prix des prestations (Pondération 20%)

- Prix des prestations (noté sur 15)
- Coût d'une journée complémentaire de conseil (noté sur 5)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

7

Contenu du dossier de consultation

**- Le présent règlement de consultation (RC)**

**- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

**- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

**Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :**

**<http://www.madeeli.fr/marches-publics/>**

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

---

## **SOMMAIRE**

---

1. Documents contractuels régissant le marché
  2. Objet – Prix – Montant
    - 2.1 Objet du marché
    - 2.2 Désignation des prestations
  3. Caractère des prix
    - 3.1 Contenu des prix
    - 3.2 Forme et type des prix
    - 3.3 Variations des prix
  4. Conditions de paiement
    - 4.1 Application de la TVA
    - 4.2 Acompte - Facturation
    - 4.3 Modalités de règlement
    - 4.4 Facture
    - 4.5 Règlements
  5. Délais – Livraison - Pénalités
    - 5.1 Délais
    - 5.2 Livraison
    - 5.3 Documentation
    - 5.4 Formation
    - 5.5 Pénalités pour retard
  6. Conditions d'exécution
    - 6.1 Responsabilité du titulaire
    - 6.2 Confidentialité
    - 6.3 Propriété intellectuelle
    - 6.4 Normes
    - 6.5 Communication
    - 6.6 Assurances
    - 6.7 Règles de sécurité
  7. Garanties
    - 7.1 Garanties techniques
  8. Infraction à la législation sociale et fiscale
  9. Résiliation
  10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché  
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
  - Le cahier des clauses administratives générales
  - Le cahier des clauses techniques
  - Le règlement de consultation
2. Objet – Prix – Montant
  - 2.1 Objet du marché  
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.
  - 2.2 Désignation des prestations  
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de délai et de prix figurant dans sa proposition.
3. Caractère des prix
  - 3.1 Contenu des prix  
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
    - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
    - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
    - o à la documentation prévue au titre du marché
    - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.
  - 3.2 Forme et type des prix  
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Mai 2016
  - 3.3 Variation des prix  
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.
4. Conditions de paiement
  - 4.1 Application de la TVA  
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.
  - 4.2 Acomptes - Facturation  
Plusieurs acomptes pourront être versés :
    - 30% au lancement de l'étude
    - 20% à la remise de la cartographie de la réponse à l'appel à projet - fin août 2016 (Livvable 1)
    - 30 % à la remise du rapport au 30 septembre 2016 (Livvable 2)
    - 20 % à la conception du séminaire (Livvable 3)Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).
  - 4.3 Modalités de règlement  
Toute demande de paiement doit être adressée en deux exemplaires à : MADEELI - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4  
  
Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.  
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine
  - 4.4 Facture  
La facture doit respecter les formes suivantes :
    - Etre établie sur papier en-tête,
    - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
    - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)



- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande  
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entrainera une suspension du délai de paiement.

#### 4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

### 5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

#### 5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

#### 5.4 Formation

Sans objet

#### 5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

### 6. Conditions d'exécution

#### 6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

#### 6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

#### 6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

#### 6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

#### 6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

#### 6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

### 7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

### 8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux qui font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

### 9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

### 10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## 1 – Préambule

Le vecteur hydrogène énergie doit être considéré comme un instrument au service de la transition énergétique. C'est un vecteur flexible, utilisable pour des applications diverses (mobilité, résidentiel, stockage d'énergie), et potentiellement décarboné.

La filière hydrogène se développe notamment au Japon, aux États-Unis, en Allemagne et en Corée. En France, des infrastructures adaptées à des besoins de niche (par exemple pour des flottes automobiles captives comme celles de La Poste) sont actuellement développées de manière dispersée, et quelques petites entreprises performantes sont apparues à côté de quelques grands acteurs liés à la chimie et l'automobile. Longtemps perçue comme une technologie pour le long terme, la filière hydrogène énergie connaît un regain d'intérêt qui se manifeste par un nombre croissant de démonstrateurs, de prototypes, et de nouveaux produits. Le développement de la filière hydrogène est un pari sur l'avenir. Mais les enjeux pour l'industrie française sont très importants et cette filière doit être encouragée.

L'hydrogène est déjà inscrit dans l'histoire de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, depuis plusieurs années. C'est principalement dans l'est de la région, dans le Tarn et l'Aveyron, que plusieurs initiatives et projets se sont développés, de manière isolée. Précurseur au milieu des années 2000, grâce notamment à l'action de l'association PHYRENEES, la région est aujourd'hui en perte de vitesse sur le sujet hydrogène, qui est maintenant porté avec une certaine ambition par d'autres régions (HyWay en Rhône-Alpes, et EAS-HyMob en Normandie). En région, les deux grandes métropoles économiques et démographiques de la région, Toulouse et Montpellier, ont pris un retard conséquent dans le secteur de la mobilité hydrogène française.

L'étude H2 réalisée en 2015/2016 démontre qu'il y a dans l'écosystème régional : des acteurs motivés, un potentiel de production des énergies renouvelables de premier plan qui se renforcerait par l'introduction de solutions hydrogène, des compétences académiques sur l'hydrogène, une industrie touristique en recherche d'innovations écotouristiques structurantes, des PME semblant en retrait dans la filière nationale mais en attente d'un signal fort pour s'engager pleinement dans des projets, des énergéticiens et certains acteurs industriels de premier plan qui s'investissent ou veulent s'investir dans l'hydrogène en basant cette activité à Toulouse. Ce vivier régional a de fortes attentes et représente un fort potentiel pouvant justifier la mise en place d'un plan régional de l'hydrogène ambitieux.

Le 12 février 2015, sous l'impulsion des acteurs de la Nouvelle France Industrielle, Ségolène Royal a confié aux Conseils Généraux de l'Economie et de l'Environnement - Développement Durable une mission relative à la filière hydrogène énergie. Ce rapport est publié aujourd'hui et vise à proposer des mesures concrètes propres à lever les freins de son développement. Cette mission a dressé 20 recommandations pour développer la filière dont plusieurs font déjà l'objet d'applications concrètes.

Parmi les recommandations, la mission proposait le lancement d'un appel à projets pour développer une économie de l'hydrogène à l'échelle d'un territoire.

Cet appel à projet a été lancé le 4 mai 2016 : il a pour vocation de servir à montrer qu'un territoire, dès lors qu'il utilise une source d'hydrogène décarbonée pour satisfaire plusieurs utilisations, peut générer un développement économique rentable et écologique.

Les projets attendus seront des projets intégrés qui intègrent une chaîne complète de production, conditionnement, distribution et valorisation d'hydrogène dans des applications finales. Ils pourront servir à différents usages : électro-mobilité, alimentation embarquée, alimentation autonome, lissage des énergies intermittentes, secours électriques, cogénérations, injection dans le réseau de gaz, usage industriel... Différentes typologies de territoires seront retenues pour valider des modèles économiques et énergétiques variés : urbain, rural, zones d'activités, ports et aéroports, territoires insulaires.

Madeeli souhaite saisir l'opportunité de structurer l'écosystème régional et de faire la démonstration de la pertinence d'un positionnement régional sur cette filière en répondant à l'appel à projet « Territoires Hydrogène » sur le volet aéroportuaire. Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet national, Madeeli avec le soutien de Transferts LR et des Pôles de Compétitivité Aerospace Valley et Derbi, coordonne la réponse sur le volet « hydrogène pour les zones aéroportuaires » pour déposer le projet HYPOR.

Ce sujet est l'opportunité de faire cristalliser une dynamique importante qui inclus de multiples enjeux, entre autres : les aéroports doivent diminuer leur empreinte carbone au sol ; l'industrie locale - et nationale - développe un savoir-faire unique ; les aéroports sont des nœuds de connexion pour les territoires de proximité ; les grandes agglomérations et entreprises structurent leurs plans de déplacements.

## **2 - Objet**

Le présent cahier des charges concerne la mission de prestations intellectuelles de conseil pour coordonner les acteurs régionaux et rédiger un dossier de réponse à l'appel à projet « Territoires Hydrogène » lancé le 4 mai 2016 par la Nouvelle France Industrielle.

## **3 - Champ de l'étude**

Le territoire géographique de l'étude concerne la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Néanmoins, la coordination des acteurs peut inclure des compétences non présentes en région. Une attention particulière devra être portée sur les interactions transfrontalières.

## **4 - Durée**

La mission aura une durée de 6 mois.

## **5 - Déroulement et suivi de l'étude**

### **Comité de pilotage restreint de l'étude (ou COPIL)**

La prestation sera suivie par un comité de pilotage composé de Madeeli et de partenaires. La composition de ce comité sera définie lors de la réunion de lancement de l'étude.

### **Comités techniques :**

La composition de ce COPIL devra être proposée par le prestataire sélectionné et validée par le COPIL Restreint

Le prestataire sera en charge de la coordination et de l'animation de ces trois comités.

Madeeli charge le titulaire retenu dans le cadre du présent appel d'offres de mener cette étude. Afin de pouvoir suivre son déroulement et l'atteinte des objectifs et livrables, le titulaire aura à préparer, présenter et effectuer le compte-rendu de l'avancée de ces travaux lors de deux types de réunions : point d'information hebdomadaire au COPIL restreint et réunions du comité technique.

## **6 - Présentation détaillée de l'opération**

La mission vise à :

### **A) Coordonner les acteurs régionaux dans leur positionnement au sein de l'appel à projet (Fin août)**

Il s'agira

- D'identifier les acteurs pertinents à mobiliser pour répondre à l'appel à projet,
- De qualifier les projets pour lesquels ils pourraient être intégrés (en tant que porteur ou partenaire),
- D'être force de proposition pour compléter ces projets en termes de compétences
- De qualifier le stade de maturité des projets et le montant du dossier global et des sous projets
- De proposer des guichets de financement pertinents (parmi ceux cités dans le cadre de l'AAP) pour les sous projets identifiés
- De proposer une articulation cohérente aux sous projets pour former un ensemble homogène et pertinent
- De faire émerger un projet cohérent sur la base des sous-projets identifiés
- De proposer un schéma de coordination global du macro-projet HYPOR

Le titulaire assistera le groupe projet lors des différentes réunions de travail. Il prépare et participe aux réunions, rédige des notes de synthèses de celles-ci.

➤ Livrable 1 : cartographie détaillée de la structuration de la réponse à l'appel à projet

## **B) Constituer le dossier complet et rédaction attendu pour le 30 septembre 2016**

Il s'agira :

- De poursuivre la mobilisation des acteurs participants à l'appel à projet pour définir plus précisément l'ensemble des sous projets et centraliser l'ensemble des éléments que chacun des acteurs participants à l'appel à projet devront transmettre pour constituer le dossier final
- De proposer un mode de gestion des aspects de propriété intellectuelle liés au projet
- De coordonner l'ensemble des acteurs de la réponse à l'appel à labellisation
- De rédiger le dossier complet de candidature complet pour le 30 septembre.
- De suivre les sous-projets jusqu'à la fin de la mission

➤ Livrable 2 : Dossier final de candidature et documents associés (Proposition d'accord de consortium,...)

## **C) Concevoir une journée d'envergure nationale sur l'Hydrogène suite à la candidature (date de la manifestation à programmer par le COPIL, journée devant se tenir avant fin novembre)**

Il s'agira :

- De proposer un programme en concertation avec les partenaires de la journée H2
- De mobiliser les intervenants

➤ Livrable 3 : Programme de la journée

*Lien vers l'appel à projet : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AAP-territoires-hydrogene.pdf>*